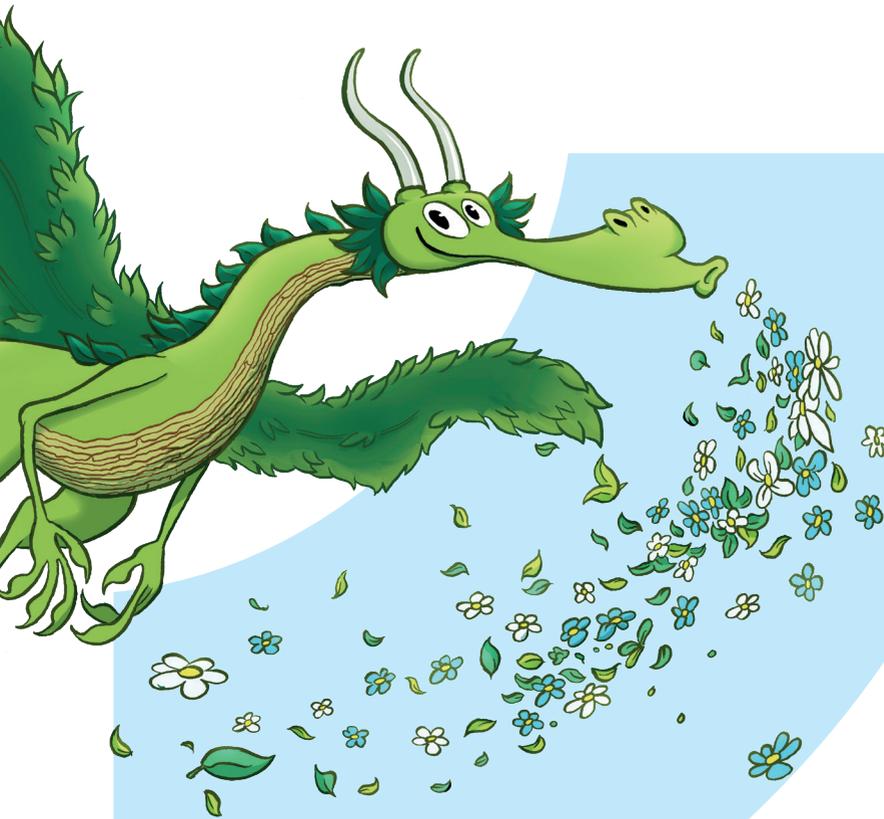




Ville de Fribourg

Charte de durabilité



Pourquoi cette charte ?

Aujourd'hui, nous avons la chance de bénéficier de conditions matérielles et d'un confort qu'aucune génération n'a connus auparavant. Cette situation de prime abord positive engendre toutefois une grande pression sur les ressources naturelles mondiales. En parallèle, l'évolution démographique et les questions de sociétés sont devenues des enjeux majeurs. Pour y faire face, l'ONU a développé l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de durabilité (ODD). **Afin que notre société puisse continuer à se développer sans épuiser les capacités de notre planète, il s'agit désormais d'établir et de soutenir les modes de consommation et de production plus durables.** Le chemin est encore long, mais le mouvement est lancé.

La durabilité est aujourd'hui une thématique incontournable à tous les niveaux, communal y compris. Elle vise à **intégrer à l'ensemble des politiques publiques les principes d'un développement économique équitable, socialement juste et écologiquement soutenable.** Deux exigences sont dans la balance : celle d'un plafond environnemental correspondant aux limites planétaires que nous ne pouvons pas dépasser, et celle du plancher social correspondant aux besoins minimaux de chacun et chacune. Dans cet équilibre se situe un espace théoriquement sûr et juste, dans lequel peut s'inscrire une économie circulaire qui permet la construction d'un avenir satisfaisant les besoins de base de la population, tout en préservant le monde vivant dont nous dépendons toutes et tous.

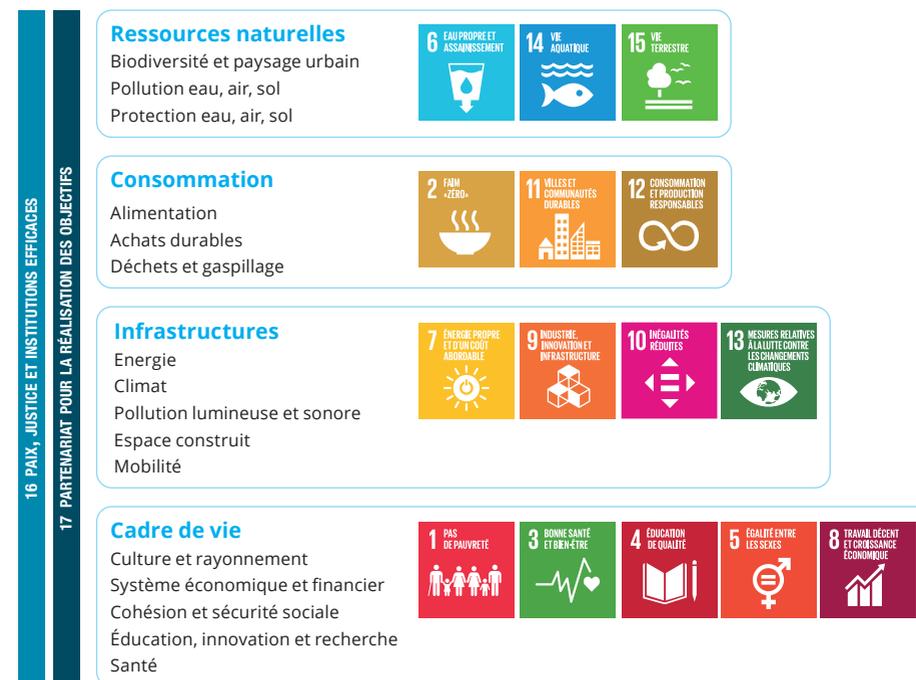
Et pour la Ville de Fribourg ? Le Conseil communal a décidé de placer son programme de législature 2021-2026 sous le signe du développement durable. Il souhaite ainsi partager sa vision, adoptée en 2018, et **pérenniser ses engagements en les inscrivant dans une dynamique de long terme, au service des générations présentes et futures.** Ceci renforce sa stratégie de durabilité globale articulée autour d'objectifs précis, suivis par des indicateurs spécifiques. L'analyse de ces derniers montre quels efforts entrepris doivent encore être consolidés et se poursuivre.

La présente charte de durabilité est une version résumée et simplifiée de la stratégie de durabilité de la Ville de Fribourg. Elle s'adresse tout d'abord à ses collaborateur-trices et leur permet de **suivre la direction que prend le Conseil communal, ainsi que de s'en inspirer dans leurs actions.** Elle a toutefois l'ambition que son exemplarité rayonne et permette d'emmener les différents acteurs du territoire sur le chemin de la transition.

Les 4 champs thématiques de la Ville

La Ville de Fribourg intègre la durabilité comme une manière de penser la ville. Elle transforme les ressources et les flux de matière pour en tirer son énergie et son attrait : c'est le concept de métabolisme urbain. La stratégie de développement durable a pour cadre les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Ils ont été regroupés en 4 champs thématiques et 16 axes constituant l'ensemble des enjeux de demain, bien au-delà de 2030.

La stratégie durabilité de la Ville vise à renforcer l'implication et la **coopération** entre les acteurs et actrices politiques, économiques et sociaux-les impliqués-es dans la promotion et la transmission d'une ville durable aux générations futures. Elle vise sa dissémination sur le **territoire** de la commune, mise sur l'exemplarité de son **Administration** et veut renforcer les partenariats avec les **entreprises et les écoles**. Les relations et les synergies développées avec l'ensemble des partenaires – institutions et **associations** – sont la clé de la réussite de cette stratégie.



Principes forts

- Des limites planétaires à respecter
- Des seuils sociaux à garantir
- Une juste pesée des intérêts
- Une communication transparente
- Une application des « 5R » (avant de jeter un bien il faut savoir le : refuser / réduire / réutiliser / recycler / redonner, puis éventuellement jeter)
- Une économie circulaire
- Une considération transversale des thématiques de durabilité
- Une coopération entière



Engagements

Le fonctionnement de la Ville de Fribourg et les partenariats qu'elle conclut avec des tiers sont cohérents avec ces engagements. Leur réalisation exige des efforts conjoints dans tous les domaines. Elle peut dès lors nécessiter d'importantes adaptations.

Le Conseil communal définit les lignes directrices suivantes à titre de propre référence et encourage vivement ses partenaires à en faire de même :

1. Protéger et préserver les ressources naturelles

La Ville :

- ✓ valorise, conserve et améliore la qualité urbaine des structures bâties et paysagères, et vise une haute culture du bâti et de la biodiversité du tissu urbain public et privé ;
- ✓ maintient et améliore les services écosystémiques ;
- ✓ assure une gestion adéquate de ses sols et de ses sous-sols, ainsi que de la pollution de l'air et de l'eau, de même que des pollutions sonore et lumineuse et toute autre pollution d'origine humaine ;
- ✓ préserve la qualité de l'eau, de l'air et du sol pour protéger les habitats naturels des espèces aquatiques et terrestres sur son territoire.

2. Encourager et sensibiliser aux comportements durables

La Ville :

- ✓ promeut l'alimentation et l'agriculture locale et/ou soutenable, avec pour objectif d'augmenter la part de production et de consommation de biens respectant les limites naturelles et les valeurs sociales ;
- ✓ encourage l'utilisation d'alternatives équitables et locales en matière de consommation, notamment en élaborant une politique d'achats responsables ;
- ✓ favorise une consommation produisant un minimum de déchets ;
- ✓ applique à chaque bien de consommation le principe des « 5 R ».

3. Offrir une infrastructure urbaine sûre, agréable et viable à long terme

La Ville :

- ✓ assure l'accès à un espace public de qualité, végétalisé, pacifié, convivial et sûr ;
- ✓ augmente l'efficacité énergétique de ses infrastructures et de ses bâtiments, tout en encourageant les propriétaires de son territoire à suivre son exemple ;
- ✓ assure une transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables accessible à toutes et tous ;
- ✓ vise à atténuer les effets du changement climatique en réduisant notamment ses gaz à effet de serre ;
- ✓ vise à adapter la ville aux défis des changements climatiques, notamment grâce à ses projets architecturaux ;
- 6 ✓ s'engage à maximiser la durée de vie de ses installations en les construisant de manière axée sur la durée de vie, ainsi qu'en les entretenant et favorise l'utilisation de matériaux recyclés ;
- ✓ augmente la durée de vie des matières en plus de leur tri et s'engage à tendre vers une circularité de l'économie ;
- ✓ promeut une mobilité respectueuse de l'environnement, qui priorise les transports publics et la mobilité douce ;
- ✓ vise à réguler l'espace public attribué au transport individuel motorisé et au stationnement, au profit d'une meilleure qualité de vie et d'espace ;
- ✓ vise à réduire les charges de trafic liées au transport individuel motorisé, en encourageant le transfert modal.

4. Proposer un cadre de vie sûr, dynamique et accueillant

La Ville :

- ✓ promeut la culture et les sports comme activités enrichissantes respectueuses de l'environnement, tout comme tradition cultivée au sein de la ville et qui peut rayonner vers l'extérieur ;
- ✓ garantit un espace de travail sécurisé et permettant l'épanouissement de chacun-e, en éliminant toute discrimination et en favorisant la conciliation entre vie privée et vie professionnelle ;
- ✓ offre une qualité de vie certaine et de bien-être aux usagers-ères de la ville, en garantissant notamment l'accès à des services publics de qualité ;
- ✓ promeut un développement économique se concentrant, entre-autres, sur des critères environnementaux et sociaux ;
- ✓ favorise l'innovation et la durabilité au sein de ses acteurs et actrices économiques, académiques et sociaux-les ;
- ✓ promeut une forte cohésion sociale au sein des divers quartiers et entre eux en limitant les iniquités et en renforçant l'intégration sociale ;
- ✓ offre des aides personnelles de soutien afin de favoriser l'insertion socioprofessionnelle et l'intégration sociale des personnes ;
- ✓ développe une politique de prévention en matière de santé et de réduction des risques sociaux ;
- ✓ favorise les partenariats avec l'ensemble des acteurs-trices du territoire de la Ville de Fribourg, en consultant, par exemple, plus souvent la population et les acteurs privés ;
- ✓ garantit l'accès à une information fiable et sensibilise ses collaborateurs et collaboratrices ainsi que ses partenaires sur les thématiques liées à la durabilité ;
- ✓ assure de sa pleine collaboration et de sa transparence envers son personnel, ainsi qu'envers les entités politiques et citoyennes.



Pour toute question :

Service de l'Administration générale
Place de l'Hôtel-de-Ville 3
1700 Fribourg
T 026 351 75 61
dd@ville-fr.ch